## Procédure de péservatión

Les réservations se font par téléphone auprès du répartiteur, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h , au 418 589-8397. Ces réservations doivent être faites au plus tardà 15 h , la veille d'un déplacement, et ce, pour une période de 3 semaines à l'avance.

Les informations suivantes sont requises:

- Ladresse de lembarquement
- Le numéro de téléphone
- L'adresse de destination
- Lheure de déplacement
- La demande d'un transport de retour, sinécessaire


## Annulation

L'usager est responsable d'aviser la répartition le plus rapidement possible de toute annulation d'un déplacement prévu à l'horaire, en communiquant au 418 589-8397. Les fins de semaine, le message doit être laissé sur le répondeur.

Un usager qui omet d'annuler son déplacement sera malgré tout tenu d'en acquitter les frais.


| Enfant moins de 12 ans | Gratuit |
| :--- | :--- |
| Étudiant / | $3,00 \$$ du billet |
| 60 ans et plus | $28,00 \$$ du livret de 10 |
|  | $58,00 \$$ du laissez-passer mensuel |
|  | $4,00 \$$ du billet |
| Adulte | $38,00 \$$ du livret de 10 |
|  | $88,00 \$$ du laissez-passer mensuel |

Enfant: Oà 5 ans (doit être accompagné)
Étudiant: 12 ans et plus avec la carte étudiante
Aîné: $\quad 60$ ansetplus
La monnaie exacte est exigée dans les autobus.
Seules les pièces de $25 c, 1 \$$ et $2 \$$ sont accepteres comme monnaie. (Tarifis sujets à changement)

19, avenue Marquette Baie-Comeau (Québer) G4Z 1K5

www.ville.baie-comeau.qc.ca

LES AUTOBUS SONT OPERES PARIEGROUPEDELACOTEINC.


Transpoort adepte

Le uransport adapté est un service de transport,qui comme son nom Ifindique cet adapre anx besoins des pessomesayant enn handicap dont finempacte compromet grandementleur mobilite.

## Quantrsibilile

Pour être reconnue admissible, toute personne doit répondre aux deux exigences suivantes:

1. Etre une personne handicapée, c'estra-dire avoir une deffidence significative et persistante, et être limité dans laccomplissementdeseractivités normales;
2. Avoir, sur le plan de la mobilite, des limitations justifiant Iutilisation d'un service de transport adapte. Seules les incapacités suivantes pourront etre retenues aux fins de Iadmissibilite:

- Incapacité de marcher 400 métres sur un terrain uni;
- Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avecappui, ou incapacité d'en descendre une sansappui;
- Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
- Incapacité de maitriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propresécurité ouà celle des autres;
- Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins dadmission.

3. Pour bénéficier de ce service, vous devez vous adresser au numéro 418 589-1516 afin de vous procurer le formulaire de demande dadmission. Vous obtiendrez une réponse quant à votre admissibilité dans les 45 jours suivant la réception de votre formulaire díment rempli.

Le transport adapté dessert les municipalités
suivantes:
Baie-Comeau
Chute-aux-Outardes
Pointe-Lebel
Ragueneau
Pointe-aux-Outardes


Tout usager qui a besoin de la présence drun accompagnateur doit au préalable en être autorisé lors de sa demande d'admission. De plus, lors de la réservation, I'usager doit mentionner stil y a accompagnement ou non.
N.B. Aucun tarifn'

Du lundi au vendredi:
7 hà 17 h 30
18 h 30 à 22 h 30
Les samedis et dimanches:
10hà 17 h

Veuillez noter quilin'y a aucun service lors des jours fériés suivants:

La veille de Noäl
Le jour de Noël
Le lendemain de Noël
La veille du jour de I'Án
Lejour de IAAn
Le lendemain du jour de l'An
Le Vendredi saint
Lelundide Pâques
La Journée nationale des patriotes
La Saint-Jean-Baptiste
La fête du Canada
La fête du Travail
LAction de grâces

